

# MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne du 3 au 23 février 2025 inclus :

- Candidats extérieurs : sur le site du Conservatoire [versaillesgrandparc.fr/conservatoire](https://versaillesgrandparc.fr/conservatoire)

- Candidats élèves du Conservatoire : directement sur l'espace personnel Duonet [monespace.duonet.fr](https://monespace.duonet.fr)

## Réunion d'information aux familles

mercredi 29 janvier 2025 à 19h au conservatoire – salle Christiane Granier, site de Viroflay

## Rencontre avec les candidats

Pour évaluer les connaissances et la motivation de chacun

mercredi 26 mars 2025 (Convocation envoyée après réception du dossier complet).

# RENSEIGNEMENTS

## Tarifs

Application des [tarifs du conservatoire](#)

L'équipe de scolarité du Conservatoire se tient à votre disposition :

## Conservatoire de Versailles Grand Parc - site de Viroflay

17 rue Jean Rey - 78 220 Viroflay

Tél. 01 30 24 38 44

[conservatoire.viroflay@agglovgp.fr](mailto:conservatoire.viroflay@agglovgp.fr) / [www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire](http://www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire)

Le conservatoire, situé à 5 minutes à pied du collège, permet aux élèves de se rendre aisément d'un établissement à l'autre.



## CLASSES À AMÉNAGEMENT D'HORAIRES de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> - Viroflay

« MUSICOLLÉGIENS »

2025 - 2026

Conservatoire de Versailles Grand Parc  
et Collège Jean Racine  
Viroflay

[VersaillesGrandParc.fr/conservatoire](https://VersaillesGrandParc.fr/conservatoire)



# « MUSICOLLÉGIENS »

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par un enseignement musical plus soutenu, ayant une pratique antérieure plus ou moins confirmée.

Il vise à acquérir des compétences élargies en s'appuyant sur une pratique en collectif forte, conjugué à un travail personnel rigoureux et quotidien.

Conjointement aux enseignements délivrés par le collège, ces classes favorisent l'autonomie, la conscience et le respect du rôle de chacun, le plaisir, ainsi que le partage.

La cohésion des différents groupes de pratiques collectives et la diversité des disciplines instrumentales et vocales sont des critères principaux dans l'admissibilité.

## LES ENSEIGNEMENTS

### au conservatoire :

- un cours d'instrument (ou de chant pour la discipline voix)
- un/des cours de pratique(s) collective(s)
- un cours de formation musicale

### au collège :

- un cours de chant choral supplémentaire (en plus du cours de musique)



Durant ces quatre années, selon leur niveau, les élèves bénéficient de 2h30 à 4h d'enseignements au Conservatoire.

Les cours collectifs et de formation musicale sont généralement positionnés sur les temps libérés par l'aménagement de l'emploi du temps du collège.

Les cours d'instrument peuvent être fixés à un autre moment de la semaine.

Classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : une demi-journée libérée

Classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> : un créneau de 2 heures consécutives libéré

### Les disciplines proposées sont :

Alto, clarinette, clavecin (sous réserve), contrebasse, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, guitare classique, orgue, percussions, piano classique, saxophone, trombone, trompette, violon, violoncelle ; Batterie, guitare électrique/guitare basse, piano/claviers (musiques actuelles amplifiées) ;

**Nouveau ! ouvert également aux élèves chanteurs : discipline voix**

**Des mise en situations artistiques devant public**, concerts, auditions, spectacles, prolongent les enseignements.

Une pratique du spectateur est également encouragée, venant nourrir la culture artistique des élèves.

La poursuite dans ce parcours est validée d'une année sur l'autre sur proposition des équipes pédagogiques.

A l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>, les élèves qui le désirent peuvent, sous certaines conditions, poursuivre un aménagement de l'emploi du temps scolaire au Lycée La Bruyère.

